

# PROJET ÉDUCATIF 2023-2027

## École Le Petit Prince

44, Juan-les-Pins Gatineau(QC) j8t 6h2

819-568-3777



Centre  
de services scolaire  
des Draveurs

Québec

# Mot de la direction de l'école et de la présidence du conseil d'établissement

C'est avec plaisir et fierté que nous vous présentons le projet éducatif de l'école Le Petit Prince pour les années 2023-2027.

À l'école Le Petit Prince, l'implication du personnel nous permet d'offrir à chaque élève, l'encadrement, l'accompagnement et les suivis nécessaires pour sa réussite. À travers les activités éducatives, sportives et culturelles qui lui sont offertes, nos élèves peuvent s'épanouir, s'engager pleinement dans leur parcours scolaire, leur réussite.

En juin 2023, le conseil d'établissement a pris connaissance du bilan du projet éducatif, de la reddition de compte. Pour 2018-2023, nous avons atteint toutes les cibles au 3<sup>e</sup> cycle en français ainsi qu'en mathématique et au 2<sup>e</sup> cycle en mathématiques. Des défis sont à relever en lecture et en écriture au 2<sup>e</sup> cycle.

Nous tenons à remercier tous les enseignants, le personnel de soutien, le personnel professionnel, le personnel du service de garde et les membres du comité de pilotage du projet éducatif. Nous tenons également à souligner la collaboration des partenaires de la communauté éducative, les organismes communautaires, les équipes complémentaires du CSSD ainsi que les parents ayant participé aux différentes consultations.

Nous remercions tous les membres du conseil d'établissement pour leur contribution. Ils font preuve d'un véritable souci de la poursuite des objectifs de l'école et du bien-être des élèves, dans un bel esprit d'ouverture, de collaboration et de générosité. Merci de votre contribution à la réussite de nos élèves.

Karine Ann Ciura  
Présidente du conseil d'établissement

Nathalie Barbe  
Directrice



# Table des matières

1. Mise en contexte
2. Modalités d'élaboration
3. Mission, vision et valeurs
4. Portrait de l'école
5. Enjeux, orientation, objectifs, indicateurs et cible propres à l'établissement
6. Signature et résolution du conseil d'établissement
7. Annexe 1 : Encadrement légaux



## Mise en contexte

Le projet éducatif est un outil stratégique permettant de définir et de faire connaître, à la communauté éducative d'un établissement d'enseignement, les orientations, les priorités d'action et les résultats attendus pour assurer la réussite scolaire et éducative de tous les élèves, jeunes et adultes.

Pour 2018-2023, nous avons atteint toutes les cibles au 3<sup>e</sup> cycle et au 2<sup>e</sup> cycle en mathématiques. Des défis sont à relever en lecture et écriture au 2<sup>e</sup> cycle.

Élaboré avec en toile de fond le plan d'engagement vers la réussite (PEVR) 2023-2027 du CSSD, le projet éducatif de l'école Le Petit Prince est ancré dans la réalité qui lui est propre. Il reflète les caractéristiques et les besoins des élèves qui la fréquentent et répond aux attentes formulées par le milieu au regard de la réussite de tous les élèves. Le projet éducatif a été élaboré et mis en œuvre en collaboration avec la communauté éducative qui gravite autour des élèves : les parents, le personnel enseignant, les autres membres du personnel de l'établissement et les représentants de la communauté et du centre de services scolaire. Nous tenons à les remercier tous.

S'appuyant sur des piliers tels que la collaboration, la cohérence des interventions ainsi que le soutien à l'enseignant en salle de classe, l'école Le Petit Prince mise sur les compétences de son personnel, les forces de ses réseaux et de ses partenaires ainsi que la recherche de l'amélioration continue pour la mise en œuvre et l'atteinte des objectifs du projet éducatif 2023-2027.

# Modalités d'élaboration

Pendant l'année scolaire 2022-2023, l'ensemble de l'équipe-école (ou un comité de pilotage) a participé à l'élaboration de la mission, de la vision, des valeurs, de l'analyse de l'environnement et de la détermination des enjeux, des orientations, des objectifs, des indicateurs et des cibles.

Aux fins de l'analyse de l'environnement interne et externe de l'établissement et de concert avec la direction d'établissement, le conseil d'établissement a été appelé à mener diverses consultations auprès de tous les acteurs intéressés par la réussite éducative des élèves. Ainsi, à partir des données recueillies, les facteurs jugés significatifs au regard des besoins, des attentes et des préoccupations majeures du milieu ont été exposés sous la forme de forces, faiblesses, menaces et opportunités. L'analyse de l'environnement qui a permis de reconnaître tant les forces que les zones de vulnérabilité a situé l'établissement par rapport aux orientations, aux objectifs et aux cibles établis par le ministre en vertu de l'article 459.2 de la LIP.

C'est ainsi que la détermination des enjeux, des orientations, des objectifs, indicateurs et cibles ont reposé sur l'analyse de ses environnements externe et interne. Servant à structurer les orientations, les enjeux ont été déterminés à partir de ceux du PEVR du Centre de services scolaire des Draveurs et du plan stratégique du ministère de l'Éducation. Affirmant les intentions qui permettront de réaliser la mission, les orientations, quant à elles, ont mené à la rédaction d'objectifs qui constituent des engagements prioritaires face à des vulnérabilités identifiées lors de l'analyse. Enfin, afin d'être en mesure d'évaluer le progrès accompli en vue de l'atteinte de l'objectif qui est représenté par une cible à atteindre (résultat visé), des indicateurs ont été identifiés.



# Mission, vision , valeurs

Afin que ce projet éducatif soit efficient et pertinent , il repose sur des assises solides constituant la mission, la vision et ses valeurs organisationnelles soient le **respect, l'engagement et la coopération.**

L'école a pour mission, d'instruire, de socialiser et de qualifier les élèves, tout en les rendant aptes à entreprendre et à réussir un parcours scolaire.

Au Petit Prince, nous réalisons un projet qui exploite, développe et intègre les dimensions artistiques et culturelles tout en favorisant le développement global des élèves. Bien que la réussite académique occupe une place importante, grâce aux classes spécialisées, une culture d'intégration et de **respect** des différences de chacun sont valorisés. Toutes les actions entreprises dans notre milieu visent, essentiellement, l'atteinte du plein potentiel de tous les élèves selon leurs capacités par l'**engagement** en établissant le contexte propice à la réussite de chacun en travaillant en **collaboration**.

Les choix reliés à notre projet éducatif partent de différentes discussions, de différents sondages, de réflexions s'inscrivant dans un système cohérent de pensée de gestion, principalement conditionné par nos valeurs choisies . Suite aux analyses, voici les forces et les défis:

Bonne collaboration et implication de tous amenant un sentiment d'appartenance, un climat positif optimisant la réussite scolaire en développant le pédagonomérique et mettre l'emphase sur la différenciation pédagogique.

Améliorer la cohésion entre le service de garde et l'école tout en maintenant la collaboration de tous. Sensibiliser les familles à s'impliquer dans les apprentissages et de s'imprégner de la culture québécoise. Maintenir et reconnaître le partenariat avec la communauté et les organismes.



À l'école le Petit Prince, accompagner un enfant dans son parcours scolaire c'est de mettre tout en place pour que celui-ci développe son **sentiment d'appartenance** à l'école, c'est de l'inciter à développer ses **compétences** pour être **respectueux**, avoir un bon esprit de **collaboration** et qu'il réussisse.

# Portrait de l'école

L'école Le Petit Prince est une école primaire située dans un quartier résidentiel de la ville de Gatineau. Depuis sa fondation en 1979, elle accueille principalement une clientèle provenant du quartier environnant . Il y a de plus en plus d'élèves d'origines ethniques différentes. Notre clientèle s'élevait à 496 élèves en date du 29 septembre 2023.

Actuellement, l'équipe-école se compose d'environ 80 personnes dont: une direction, une direction adjointe, une quarantaine d'enseignants, du personnel de soutien, du personnel professionnel et une vingtaine d'employés travaillant au service de garde. Nous avons des classes au préscolaire, des classes régulières, des classes spécialisées ainsi que de la musique, de l'art (projet particulier), de l'anglais, de l'éducation physique et de la francisation.

Par leur implication, les parents de nos élèves démontrent qu'ils accompagnent leur enfant dans leur cheminement scolaire et qu'ils assurent un suivi dans le but de fournir les conditions nécessaires à leur réussite selon leur particularité. Chez nos parents, la performance académique est très importante, celle-ci peut générer pour certains de l'anxiété. La majorité des élèves de notre école ont le privilège d'avoir accès à différentes activités culturelles. Ils possèdent beaucoup de connaissances générales et s'expriment avec aisance.



Si nous nous référons au tableau des indices de défavorisation produit par le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, l'indice du seuil de faible revenu est à 6 et celui du milieu socio-économique est au rang décile 4. Nous pouvons dire qu'il s'agit d'une école accueillante avec une clientèle de plus en plus diversifiée. Nous travaillons en partenariat avec les membres de la communauté, avec différents organismes et avec la fondation du Petit Prince.

# Enjeux, orientations, objectifs, indicateurs et cibles propres à l'établissement

<b>Enjeu : La réussite de tous les élèves</b>	
<b>Orientation : Augmenter les compétences en lecture</b>	
Zone de vulnérabilité: résultats légèrement à la baisse à l'épreuve obligatoire	

Objectif	Indicateur	Cible
Augmenter le taux de réussite à l'épreuve obligatoire de lecture, en langue d'enseignement, de la 4e année du primaire	Taux de réussite à l'épreuve obligatoire de lecture en langue d'enseignement, de la 4e année du primaire.	80 % réussiront d'ici juin 2027

<b>Enjeu : Le bien-être physique et psychologique des élèves</b>	
<b>Orientation : Assurer aux élèves un milieu de vie sain et sécuritaire</b>	
Développer le lien d'appartenance et diminuer le stress chez les élèves.	

Objectif	Indicateur	Cibles
Augmenter le nombre d'activités communes.	Le nombre d'activités organisées pour l'ensemble de l'école.	Offrir 4 activités communes durant l'année scolaire d'ici 2027.

<b>Enjeu : L'implantation d'une culture du numérique</b>	
<b>Orientation : Favoriser le développement des compétences numériques du personnel enseignant et des élèves</b>	
Augmenter l'habileté des élèves avec le pédagonymérique.	

Objectif	Indicateur	Cibles
Augmenter le nombre d'initiatives numériques pour chacun des élèves.	Nombre d'initiatives numériques	Minimum de 4 initiatives numériques par année d'ici 2027.



# Signature et résolution du conseil d'établissement

CONSIDÉRANT que le projet éducatif d'un établissement d'enseignement doit remplir les conditions qui suivent (LIP, articles 37 et 97.1) :

- la description du contexte dans lequel l'établissement d'enseignement évolue et les principaux enjeux auxquels il doit faire face, notamment en matière de réussite éducative et, dans le cas d'un centre de formation professionnelle, d'adéquation entre la formation et les besoins régionaux ou nationaux de main-d'œuvre ;
- les orientations propres à l'établissement d'enseignement et les objectifs retenus pour améliorer la réussite éducative ;
- les cibles qui doivent être atteintes au terme de la période couverte par le projet éducatif ;
- les indicateurs utilisés pour mesurer l'atteinte des objectifs et des cibles ;
- la périodicité de l'évaluation du projet éducatif, déterminée en collaboration avec le centre de services scolaire ;

CONSIDÉRANT que le projet éducatif doit respecter la liberté de conscience et de religion des élèves, des parents et des membres du personnel de l'école (LIP, article 37) ;

CONSIDÉRANT que le projet éducatif doit couvrir une période qui s'harmonise avec celle du plan d'engagement vers la réussite du centre de services scolaire et celle du plan stratégique du Ministère (LIP, articles 37.1, 97.2 et 209.1) ;

CONSIDÉRANT que le projet éducatif doit assurer une cohérence par rapport au plan d'engagement vers la réussite du centre de services scolaire (LIP, articles 37 et 97.1) ;

CONSIDÉRANT que le conseil d'établissement adopte le projet éducatif de l'école (ou du centre), voit à sa réalisation et procède à son évaluation selon la périodicité qui y est prévue (LIP, article 74) ;

CONSIDÉRANT que le conseil d'établissement, tout au long du processus d'élaboration du projet éducatif, a favorisé la participation des élèves, des parents, des enseignants, des autres membres du personnel de l'école et de représentants de la communauté et du centre de services scolaire (LIP, article 74) ;

Il est proposé par Craig Mclellan que le projet éducatif 2023-2027 de l'école Le Petit Prince soit adopté.



# Annexe 1

## Encadrements légaux

La Loi sur l'instruction publique (L.R.Q. c. 1-13.3) précise que le projet éducatif d'un établissement d'enseignement doit remplir les conditions qui suivent :

- Présenter les éléments suivants (LIP, articles 37 et 97.1) :
  - La description du contexte dans lequel l'établissement d'enseignement évolue et les principaux enjeux auxquels il doit faire face, notamment en matière de réussite éducative et, dans le cas d'un centre de formation professionnelle, d'adéquation entre la formation et les besoins régionaux ou nationaux de main-d'œuvre ;
  - Les orientations propres à l'établissement d'enseignement et les objectifs retenus pour améliorer la réussite éducative ;
  - Les cibles qui doivent être atteintes au terme de la période couverte par le projet éducatif;
  - Les indicateurs utilisés pour mesurer l'atteinte des objectifs et des cibles;
  - La périodicité de l'évaluation du projet éducatif, déterminée en collaboration avec le centre de services scolaire;
- Respecter la liberté de conscience et de religion des élèves, des parents et des membres du personnel de l'école (LIP, article 37);
- Couvrir une période qui s'harmonise avec celle du plan d'engagement vers la réussite du centre de services scolaire et celle du plan stratégique du Ministère (LIP, articles 37.1, 97.2 et 209.1);
- Respecter, le cas échéant, les modalités établies par le ministre en ce qui a trait à la coordination de l'ensemble de la démarche de planification stratégique entre les établissements d'enseignement, le centre de services scolaire et le Ministère (LIP, article 459.3);
- Assurer une cohérence par rapport au plan d'engagement vers la réussite du centre de services scolaire (LIP, articles 37 et 97.1).

